

Vous avez été actionnaire de
BigKnowledge ou **Hubble** ?
Vous pourriez recevoir de l'argent.

L'**entente de règlement** intervenue dans le recours collectif intenté par Jean-François Paris contre Renaud Lafrance, Alain Lafrance, Colleen Smith, Yvon Chouinard, André Duquenne, Michel Morin et Chubb du Canada compagnie d'assurance (dossier : 500-06-000440-087) a été **approuvée par la Cour supérieure**.

RÉCLAMEZ AVANT LE 9 MAI 2019 si vous désirez recevoir une indemnité. Trudel Johnston & Lespérance (« TJL ») doit donc **recevoir votre formulaire** avant cette date.

Le **formulaire de réclamation** et le protocole détaillant le processus de distribution se trouvent sur le site de TJL : <http://tjl.quebec/recours-collectifs/bigknowledgehubble/>.

Qui peut réclamer ? Toutes les personnes qui étaient ou sont devenues **actionnaires de Capital Hubble Inc. ou Les Entreprises BigKnowledge Inc.** entre le 24 juin 2005 et le 6 décembre 2005, sauf les actionnaires qui ont fait un profit suite à la vente de leurs actions. Les dirigeants et les administrateurs de ces sociétés sont aussi exclus.

Combien ? 850 000 \$ sera divisé entre les actionnaires en proportion de leurs pertes. L'indemnité de chacun dépendra du nombre de réclamations acceptées.



TRUDEL JOHNSTON & LESPÉRANCE

Trudel Johnston & Lespérance

Avocats du demandeur Jean François Paris

Téléphone: 514-871-8385

Fax: 514-871-8800

Courriel: info@tjl.quebec

Site web : www.tjl.quebec